



Direction déléguée auprès du DGS

Service Informations Géographiques

381 – FC
RA – 2022/1360

ARRÊTÉ

ordonnant des enquêtes publiques relatives à :

- **Modification de l’alignement et classement 79A rue Anna Schoen**
- **Modification de l’alignement et déclassement 7 rue d’Arles**
- **Modification de l’alignement 7 rue Marguerite Spoerlin**
- **Modification de l’alignement 21 rue de la Passerelle**
- **Modification de l’alignement 51 rue Thierstein**
- **Modification de l’alignement 54 rue Furstenberger**
- **Modification de l’alignement 53 quai du Forst**
- **Modification de l’alignement 55 quai du Forst**

Le Maire de la Ville de Mulhouse

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2141-1 ;

VU le Code de la voirie routière, notamment les articles L.141-3, R.141-1, R.141-4 à R.141-9 ;

VU la liste départementale d’aptitude aux fonctions de Commissaire-enquêteur pour l’année 2022 ;

arrête

Article 1 - Il sera procédé dans la Ville de Mulhouse pendant 22 jours, du 1^{er} septembre 2022 au 22 septembre 2022 inclus, à une enquête publique sur les projets susvisés.

Article 2 - Pendant ce délai, les dossiers comprenant notamment :

- une notice explicative
- les plans du projet
- un état parcellaire

seront déposés au secrétariat du service Informations Géographiques (2^{ème} Etage), 33 avenue de Colmar, où ils resteront à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00.

Le public pourra formuler ses observations éventuelles sur un registre spécialement ouvert pour chacun de ces projets.

Article 3 - Monsieur René JACQUES, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en retraite, est nommé Commissaire-enquêteur et recevra en personne au service Informations Géographiques, les déclarations des habitants et de tout intéressé au sujet des projets :

- le jeudi 1^{er} septembre 2022 de 9h00 à 11h00
- le jeudi 22 septembre 2022 de 15h00 à 17h00

Les observations du public pourront également être adressées au Commissaire-enquêteur par courrier à l’adresse suivante : Service Informations Géographiques 2 rue Pierre et Marie Curie BP10020 – 68948 MULHOUSE CEDEX 9 jusqu’au 22 septembre 2022 à 17h00.

Article 4 - M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Mulhouse et M. le Commissaire-enquêteur sont chargés d’assurer l’exécution du présent arrêté.

Article 5 - A l’expiration du délai prévu à l’article 1 ci-dessus, le Commissaire-enquêteur procédera à la clôture des registres.

Dans un délai d’un mois, il transmettra le dossier et les registres au Maire accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

Toute personne pourra demander communication des conclusions du Commissaire-enquêteur en s’adressant au Maire de Mulhouse.

Article 6 - Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité quinze jours au moins avant le début de l’enquête publique.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera en outre publié, en caractères apparents dans deux journaux locaux, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique.

Mulhouse, le 03 août 2022

Pour le Maire absent,
L'adjointe déléguée,




Catherine RAPP